

I S R A E L 1 9 : conditions d'inscription

1. Le voyage est ouvert à tous les adhérents de l'UTL-TB ainsi qu'à leurs proches, amis et connaissances.

2. On est inscrit à partir du moment où l'on a versé l'acompte (voir modalités plus bas).

3. Processus à suivre pour s'inscrire

3.1. Versement de l'acompte :

- **pour les VP** [= possesseurs d'une carte bancaire Visa Premier ou analogue] : paiement à l'agence Intermèdes par carte bancaire de 770€ et envoi à mon adresse postale d'un chèque de 80€ à l'ordre de Jean Haillet ; ce dernier chèque est un acompte pour le transfert Tarbes-Toulouse Aller-Retour et des frais postaux.

- **pour les non-VP** : chèque de 80€ à l'ordre de Jean Haillet envoyé à mon adresse postale.

3.2. Fiche d'inscription envoyée à mon adresse (la photo n'est demandée qu'aux personnes qui s'inscrivent à l'un de mes voyages pour la première fois)

3.3. Audios. M'envoyer un chèque de 10€ (location) et un autre de 100€ (caution), tous les deux à l'ordre de l'UTL-TB.

3.4. Charte des voyages. La lire et m'envoyer un mail : « Je soussigné reconnais avoir lu la charte des voyages et la signe. »

4. Précisions

4.1. Assurances. Voir les « Conditions particulières » d'Intermèdes : l'assurance Rapatriement est incluse dans le prix. Restent donc à la charge des participants Annulation, Bagages, Interruption de séjour.

- **Les VP.** Vérifiez bien auprès de votre banque que votre CB comporte l'assurance multirisque (annulation, bagages, interruption de séjour) ; si ce n'est pas le cas, Intermèdes propose la Multirisque.

- **Les non-VP.** Ils paieront la Multirisque par mon intermédiaire : 3,95‰ du prix du voyage (qui ne sera connu qu'une fois que les inscriptions seront closes).

4.2. Les audios. Depuis longtemps, l'UTL-TB, soucieuse que les participants aux voyages organisés par ses professeurs profitent pleinement des explications du guide, met à leur disposition contre une modique somme de location (10€) des récepteurs audios. Le chèque de caution ne sera encaissé que si le récepteur a été détérioré ou perdu ; si le récepteur est rendu en bon état, le chèque sera détruit. Pour le fonctionnement du récepteur, les participants mettront dans leurs bagages 4 piles courantes alcalines LR6 1,5 volts.

4.3. Charte des voyages. Par décision du Conseil d'administration tout participant à un voyage est tenu de signer cette charte. Les personnes qui ont déjà fait un voyage avec moi sont dispensées de la signer, ce qui implique qu'elles en acceptent les obligations.

5. Coordonnées. Vous avez les coordonnées de l'agence Intermèdes dans les documents qu'elle a rédigés.

Mes coordonnées : Jean HAILLET 28 sente des rosignols 65290 Louey. Tél. 05 62 32 07 90.
Contact : jean.haillet@wanadoo.fr

NB.- En dehors des paiements effectués par les VP auprès d'Intermèdes, toute correspondance doit être faite à mon adresse postale ou courriel. Le secrétariat de l'UTL-TB n'intervient pas dans les voyages, si ce n'est pour les mettre sur notre site.

Jean HAILLET